

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.081

L'An Deux Mille Quatre, le 27 octobre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 20 OCTOBRE 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 20 OCTOBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par M. BOISNARD
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme CROUE, M. FAVRE, Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : EGLISE NOTRE DAME DE ROYAN
RESTAURATION EXTERIEURE DE LA FACADE OUEST :
PHASE I - ELEVATION OUEST/PROJET ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE
CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET
PARTICIPATION AU FONDS DE CONCOURS DE L'ETAT

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'église Notre-Dame, Monsieur OUDIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a estimé que l'opération d'achèvement de la restauration extérieure de l'édifice représentait un montant global de travaux de 1.392.460 Euros hors taxe. La réalisation doit faire l'objet d'un phasage annuel par tranches fonctionnelles de travaux.

La première phase correspond au titre I de l'étude préalable intitulée "Restauration de l'élévation Ouest (voiles V.10 à V.16)", pour un montant de travaux estimé à 537.950 Euros H.T. (valeur août 2003). Sa réalisation fera l'objet d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles dont le découpage permettra l'engagement, sur les exercices suivants, d'environ 180.000 Euros H.T. de travaux par an.

Les crédits affectés à cette opération sur l'exercice 2004 concernent l'établissement des pièces nécessaires à la mise en concurrence des entreprises pour la réalisation des travaux dont la mission de maîtrise d'oeuvre a été confiée à Monsieur OUDIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, à Monsieur DUBOIS, vérificateur des Monuments Historiques et à un Coordonnateur pour la Sécurité et la Protection de la Santé qui doit être désigné prochainement. Les honoraires correspondent à la somme de 34.000 Euros T.T.C. dont l'Etat, maître d'ouvrage, prendra à sa charge 50 %. La commune s'engage à verser à l'Etat sur son budget une participation d'un montant de 17.000 Euros T.T.C.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'approuver le programme des travaux pour l'achèvement de la restauration extérieure de la façade Ouest de l'Eglise Notre-Dame proposée par la DRAC en trois tranches dont une ferme et deux conditionnelles pour un montant total de 537.950 Euros H.T.,

- de s'engager à inscrire au titre du budget primitif 2005 de la Ville une somme de 180.000 Euros H.T. correspondant à la réalisation de la tranche ferme et de solliciter l'aide financière de l'Etat à hauteur de 50 %, soit 90.000 Euros, ainsi que celle du Conseil Général,

- de confier la maîtrise d'ouvrage de l'étude "Projet Architectural et Technique (P.A.T.)" à l'Etat,

- de confirmer l'engagement de cette mission par la signature d'une convention entre l'Etat et la Ville de ROYAN, dont le projet est ci-annexé,

- de s'engager à verser à l'Etat une participation sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 17.000

Euros

TTC dans les délais indiqués dans la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser la restauration de la façade Ouest de l'église Notre-Dame,
- VU le projet de convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage établi par la D.R.A.C.,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme des travaux relatif à l'opération de restauration de la façade Ouest de l'Eglise Notre-Dame, proposé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour un montant total estimé à 537.950 Euros H.T.,
- de solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Général des subventions aux taux les plus élevés pour la réalisation des études et des travaux afférents à la première tranche (FERME) de restauration de la façade Ouest, estimée à 180.000 Euros H.T.,
- d'inscrire au budget primitif de la Ville en 2005 la somme de 180.000 Euros H.T. correspondant à la réalisation de la tranche ferme de travaux de restauration de la façade Ouest,
- d'approuver le programme 2004 des prestations "Restauration extérieure, façade Ouest P.A.T./P.C.E." évalué à 34.000 Euros T.T.C.
- de s'engager à verser à l'Etat le fonds de concours d'un montant de 17.000 Euros TTC dans les délais indiqués dans la convention.
- d'approuver le projet de convention qui confie la maîtrise d'ouvrage à l'Etat pour la réalisation des études relatives à la restauration extérieure de la façade Ouest de l'édifice,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Ville de ROYAN, ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 octobre 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS